

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MARSAIS

En exercice : 11

Présents : 8

Pouvoirs : 2

Votants : 10

Pour 10

Contre : 0

Abstention : 0

Présents :

Gérard BACHELIER, Steve GABET, Steve MORIN, François RIGAUX,
Ginette GARNIER, David CHAMARD, Lucile RICHARD, Tony LABASSE,

Absents excusés :

Quentin MISBERT,

Pouvoirs :

Jessica MASSIOT donne pouvoir à S. MORIN
Marine HAGRON donne pouvoir à S. GABET

Secrétaire de séance et président de séance

Ginette GARNIER Steve GABET

Séance du 19 novembre 2025

Convocation du 13 novembre 2025

Délibération N° DCM.2025-39

Objet : **Vente de terrains communaux**

Suite à la délibération DCM2024-25 du 11 juillet 2024 donnant tout pouvoir à Monsieur le Maire pour gérer la vente des terrains dit « biens sans maître » incorporés dans le domaine communal le 4 juillet 2024 (DCM2024-51).

Monsieur le Maire propose de statuer sur les parcelles restantes qui depuis 1 ans n'ont fait l'objet d'aucun projet, proposé par le Conseil.

BE 163 située à Boisse pour une surface de 587m² estimé par ERA immobilier à 3€/ m² soit 1761€ (zone naturelle)

Après en avoir délibéré et à **9 voix pour, 1 voix contre (Lucile RICHARD) et 0 abstention**,

ZW42 situé à Beaumont pour une surface de 481m² estimé par ERA immobilier à 3€/m² soit 1443€ (zone naturelle)

Après en avoir délibéré le conseil décide de ne pas mettre cette parcelle en vente, car inondable et peut être une solution pour la commune de la garder en zone humide pour en faire des noues.

ZT71 située à Boisse pour une surface de 607m² estimé par ERA immobilier à 4€/ m² soit 2428€ (zone agricole)

Après en avoir délibéré et à **10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**,

AR Prefecture

017-211702212-20251119-DCM2025_39-DE
Reçu le 28/11/2025
Publié le 28/11/2025

Ces parcelles ne présentent aucune utilité publique d'être conservées par la collectivité et peuvent donc faire l'objet d'une cession ou d'un projet à soumettre.

Après en avoir délibéré et à **10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**, le Conseil Municipal :

- **Accepte** de mettre les 2 parcelles à la vente BE163 et ZT71, de retirer la parcelle ZW42 et ne pas la proposer à la vente, suite aux inondations récurrentes sur cette parcelle, la commune la garde et la classe en zone humide, peut être une solution pour créer des noues.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout avant contrat de vente et la vente qui s'en suivra
- **Décide** de laisser tout pouvoir à Monsieur le Maire afin de prendre toutes les décisions nécessaires en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier pour cette vente.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
2025

Au registre sont les signatures,

Le secrétaire de séance,
Ginette GARNIER



A Marsais, le 19 novembre

Le Maire,
Steve GABET

